

Sardin B., Aguado B., Chaubard S., Quesnel PA., Leclerc J.
Service d'accompagnement et de soins palliatifs CHU limoges
bertrand.sardin@chu-limoges.fr

Introduction

Dans une situation d'accès restreint au midazolam, il a été nécessaire de proposer des médicaments de substitution. Les benzodiazépines (BDZ) ont l'avantage d'une grande polyvalence et d'une grande sécurité d'emploi. Une BDZ pourrait donc remplacer le midazolam. En pratique, l'HAS a publié un guide de substitution proposant des posologies initiales pouvant être prescrites chez un patient naïf de BZH. Est-il possible de proposer, comme cela avait été fait pour les opioïdes, des tables de conversion pour les formes intraveineuses ?

Matériel et Méthodes

Recherche bibliographique par mots clefs
Les travaux retenus comparent les doses ou les effets d'au moins deux des benzodiazépines administrables par voie injectable (diazepam, midazolam, lorazepam, clonazepam, clorazepate) dans 4 situations nécessitant un effet sédatif des molécules utilisées : les syndromes de sevrage de l'alcool, les convulsions et états de mal épileptique, la sédation anesthésique pour actes brefs et la sédation en réanimation pour les patients intubés ventilés ou agités.

Résultats : Table d'équipotences de Limoges

Equipotences calculées pour 1 mg de midazolam IV

	IV Limoges (mg)	Biodispo PO	PO Limoges (mg)	PO Clincalc® (mg) *	PO Howard (mg) **	PO Serra (mg)	PO Ashton (mg)
midazolam	1	40 %	2 mg	2,5	2	NA	NA
diazépam	2	90 %	2	3,8 (2-5)	2	2	2
clonazépam	0,1	> 80 %	0,1 – 0,15	0,25	0,1	0,1-5	0,1
lorazépam	0,5	90 %	0,5	0,5 (0,5-1)	0,2	0,2-1,6	0,2
clorazépate	?	?	?	5 (3,8-8)	NA	2-6	3

Discussion

Pour la voie IV, il s'agit à notre connaissance, de la première table d'équipotences. Les doses calculées pour la voie orale à partir des doses IV issues de cette table d'équipotences. Du fait de la pharmacocinétique particulière du clorazépate et du manque de données de la littérature il n'est pas possible de proposer une équivalence MDZ/CRZ ou CRZ IV/PO et des valeurs connues de biodisponibilité sont comparables à celles données par les deux calculateurs ou les tables d'équivalence.

Comme pour les autres tables de conversion disponibles, ces posologies sont données à titre indicatif, en gardant à l'esprit les nombreux biais possibles.

Conclusion

Les Equipotences de Limoges ne concernent que la voie intraveineuse. Elles permettent d'utiliser des molécules de substitution en se référant aux schéma posologiques existants établis pour le midazolam.

Par voie intraveineuse 1 mg de midazolam a le même effet anxiolytique ou sédatif que 2 mg de diazépam ou 0,1 mg de clonazépam.

<https://doi.org/10.1016/j.medpal.2020.06.005>

